

Compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars 2015

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-sept février deux mille quinze (27 février 2015), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi quatre mars deux mille quinze (4 mars 2015), à 19h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

Etaient présents : Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Madame Séverine BOZZI, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur Thierry PITTICO, Monsieur Philippe SOULEAU, Madame Claudie VECCHI, Madame Laure VIGNEAU

Etaient absents excusés : Monsieur Michel LABAT, Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAMOUREUX

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et ouvre la séance.

Après avoir reçu les différents candidats aux élections départementales, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil.

1 – Personnel communal

Monsieur le Maire annonce la démission de Robert, employé des services techniques à mi-temps. Monsieur le Maire propose de le remplacer en cherchant prioritairement un profil de salarié pouvant bénéficier d'un contrat aidé.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil que les agents municipaux affectés à l'école et dont le temps est annualisé n'ont pas réalisé en 2014 les heures indiquées dans leurs contrats. Pour deux d'entre elles, Martine et Michelle, il serait opportun de leur proposer qu'elles effectuent des heures de ménage durant les vacances de Pâques.

Enfin, les parents d'élèves, lors du dernier conseil municipal, se sont plaints d'une ATSEM. Les enseignants, vus ultérieurement, semblent avoir un discours plus modérés.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de pourvoir au poste laissé vacant d'adjoint technique à mi-temps prioritairement par un contrat aidé ;

MANDATE Madame Danièle RUFINO pour annoncer aux deux agents concernés qu'elles devront effectuer des heures de ménage lors des vacances de Pâques ;

PROPOSE que l'ATSEM critiquée par les parents d'élève puisse être le plus souvent possible en binôme et, éventuellement, puisse aider aux tâches techniques (tontes, etc.).

2 – Activités périscolaires

Deux activités ont du mal à se mettre en place de manière régulière. Il est utile de prévoir d'autres intervenants. A ce titre, Ghislaine BRIOU ou Gérald **MAGNIEN** pourraient être contactés.

Pour information, dès septembre 2015, le PEDT devient obligatoire et le comité de suivi sera à reconduire.

Le conseil municipal, à l'unanimité

MANDATE Madame Danièle RUFINO et Monsieur Philippe SOULEAU pour organiser le remplacement des deux activités qui posent question aujourd'hui.

3 – Travaux tennis et salle des fêtes

Le grillage sera commandé vendredi 6 mars et devrait être réceptionné dans la semaine suivante. Les parpaings pourraient être montés le samedi 7 mars.

Si la salle n'est pas louée, le carrelage pourrait y être posé le 14 mars.

4 – Visite diagnostic bâtiment scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré les techniciens du Département concernant la mission d'assistance technique aux collectivités. Il explique la méthodologie qui pourrait être mise en place pour être accompagnés sur la réflexion relative au groupe scolaire : mise aux normes de la cantine, réorganisation des salles, consommation énergétique, sécurisation devant l'école et stationnement. L'aide apportée par le Département et l'Etat pourrait s'élever à 50% des travaux envisagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de demander au Département de Lot-et-Garonne qu'il accompagne la commune, au titre de sa mission d'assistance technique aux collectivités, dans son projet relatif au groupe scolaire ;

MANDATE Monsieur le Maire pour transmettre la lettre de demande et la présente délibération.

5 – Questions diverses

Eglise du centre bourg

Monsieur le maire informe le conseil de la réception d'un courrier de Monsieur le curé l'alertant de la nécessaire remise aux normes électriques de l'église.

ATSEM Montagnac

Dans le cadre du RPI Moncaut-Montagnac, la commune de Montagnac facture à celle de Moncaut le coût des ATSEM nécessaire au bon fonctionnement de l'école maternelle. Le coût pour 2013 s'élève à 16690€ mais cela paraît surdimensionné puisqu'il semble que le poste de 30 heures toute l'année soit intégré dans sa globalité alors que l'agent travaille à l'école 24 heures hebdomadaires sur 36 semaines et travaille pour d'autres missions de la mairie le reste du temps. Il est proposé que Madame Danièle RUFINO puisse examiner plus avant cette question.

Courrier de monsieur HUET

Monsieur le maire informe le conseil de la réception d'un courrier de Monsieur HUET se plaignant du circuit du TIDEO.

Emprunts

L'emprunt au crédit mutuel de 100 000€ pour un taux avoisinant les 5% a tenté d'être renégocié, en vain. Son rachat par un autre établissement bancaire semble, malgré les sollicitations, compromis au vu du coût du rachat. Monsieur Olivier LAMOUREUX est chargé de renégocier avec le crédit mutuel le remboursement anticipé (coût actuel de 35k€).

Commission accessibilité

Monsieur le maire informe le conseil que la commission accessibilité a formulé une remarque sur la nécessité de mettre en place un téléphone à la salle des fêtes.

Fin de la séance : 0h30